

MARCHÉS CONCEPTION-RÉALISATION ET MONTAGES CONTRACTUELS COMPLEXES

Cette formation s'intéresse aux montages contractuels à réaliser pour une consultation d'un marché de conception-réalisation, de partenariat public privé (PPP) ou de délégation de de concession.

Objectifs opérationnels

- Réaliser le montage contractuel ad hoc en fonction des objectifs, des contraintes et des moyens des pouvoirs adjudicateurs
- Appliquer les procédures de passation de chacun des montages présentés
- Rédiger les pièces de consultation

Public Concerné

- Responsables de la maîtrise d'ouvrage publique
- Chefs de projets
- Ingénieurs
- Techniciens
- Juristes
- Responsables de cellules marchés publics
- Architectes
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Textes juridiques

Marchés de conception-réalisation

- Motifs et justifications du recours aux marchés de conception réalisation
- Dérogation au Livre IV du code de la commande publique
- Champ d'application de la conception-réalisation
- Avantages et inconvénients de la procédure
- Rédaction des documents de consultation des entreprises
- Avis de publicité et le règlement de consultation
- Acte d'engagement et ses annexes
- CCAP et adaptation du CCAG Travaux
- Etapes de la procédure
- Spécificités de la procédure
- Composition du jury
- Obligations du titulaire
- Cas pratique : analyse des clauses des documents de consultation d'un marché de conception-réalisation

Marchés de partenariat public privé

- Définition et champ d'application du Livre II du Code de la commande publique
- Genèse et évolution du partenariat public privé
- Champ d'application des textes portant sur les partenariats public privé
- Présentation des différents acteurs du partenariat
- Montages juridiques permettant de construire hors Code de la commande publique et hors le Livre IV du Code de la commande publique
- Procédures à mettre en œuvre pour la passation d'un PPP
- Programmation et la définition des besoins
- Evaluation du projet de PPP et l'analyse du partages des risques

- Procédure de mise en concurrence
- Avis d'appel public à la concurrence
- Sélection des candidatures
- Phase de dialogue et de négociations
- Attribution et la signature du contrat
- Obligation d'information de l'administration par le titulaire dans le cadre de l'exécution de son contrat

Concession de service public

- Service public délégué
- Principaux fondements de la concession
- Existence d'un service public ou d'un lien contractuel
- Obligations du délégataire
- Prise de risques par le délégataire
- Missions de services publics pouvant être délégués
- Distinction entre concession et autres contrats de la commande publique
- Marchés publics, PPP
- Formes de délégations de service public
- Concessions, régie intéressée, gérance
- Rédaction du cahier de consultation : forme et contenu
- Procédure de passation d'une concession
- Analyse du service public à déléguer
- Délibération sur le principe de la concession
- Mesures de publicité
- Réception et la sélection des candidatures
- Envoi du cahier de consultation
- Ouverture et analyse des offres des candidats
- Avis de la commission
- Négociations
- L'exécution du contrat de concession
- Durée du contrat
- Montant des investissements à réaliser
- Répartition des risques et la participation de l'administration à la gestion du service
- La tarification du service, la reprise des personnels

Cas pratique : analyse des clauses des documents de consultation d'une concession

Cette formation est également réalisable en présentiel.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations de cas concrets, d'études de cas et de partages d'expérience.

L'étude de cas concerne l'analyse des clauses des documents de consultation d'un marché de conception-réalisation, de l'analyse des clauses des documents de consultation d'un PPP et d'une DSP.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

MOYENS TECHNIQUES

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences

d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder

- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage ainsi que de l'assistance technique et d'accompagnement nécessaire.

■ **Qualification Intervenant(e)(s)**

L'Intervenant est un formateur qualifié et conducteur de travaux ou ingénieur travaux.

■ **Méthodes et modalités d'évaluation**

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

■ **Modalités d'Accessibilité**

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com